



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022_113_PM

Objet : Marché de Noël du 10 et 11 décembre 2022

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9, R411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la volonté de la commune de MALLEMORT d'organiser son marché de Noël sur la place Raoul Coustet et ses abords le :

Samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et participants, et le bon déroulement de cet évènement.

ARRETE :

Article 1 : Le marché de Noël, organisé par la commune de Mallemort, se déroulera le **samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2022 de 9h00 à 18h00 sur la place Raoul Coustet et ses abords.**

Article 2 : Pour contribuer au bon déroulement de cette manifestation, le **stationnement** et la **circulation** de tous les véhicules seront interdits et gênants sur les lieux définis ci-dessous :

- **du jeudi 8 décembre 2022 à 9h au lundi 12 décembre 2022 à 12h00 :**
Sur l'ensemble de la place Raoul Coustet et ses contre-allées (*installation des chalets et d'une patinoire*)
- **Le samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2022 de 07h00 à 20h00**
Rue Coustet, une partie de l'avenue Joliot Curie (après l'entrée du parking de la police municipale), le cours Victor Hugo à partir de l'impasse Albert Camus

La rue Fernand Pauriol sera fermée à la **circulation** et le **stationnement** sera interdit du **samedi 10 au dimanche 11 décembre 2022 de 7h à 20h.**

La **circulation** sera interdite sur l'avenue des frères Roqueplan au niveau du N° 640 (Arrêt de Bus) jusqu'au croisement de la rue Pablo Picasso le **samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2022 de 9h00 à 20h00.**

Article 3 : Une déviation sera mise en place par le chemin de Salon ainsi que par la rue Pablo Picasso et l'avenue de Craponne le **samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2022 de 9h00 à 20h00.**
Une déviation sera aussi mise en place par le parking de la police municipale avenue Joliot Curie.

Article 4 : Tout stationnement sur les lieux définis ci-dessus sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 5 : La signalisation sera mise en place et maintenue par le pétitionnaire.

